



## LES RÈGLES À RESPECTER EN ZONE 30

Par définition, la zone 30 constitue un espace de circulation au sein de laquelle cohabitent différents types d'usagers, avec pour chacun d'eux certaines règles à suivre et respecter.



### JE SUIS PIÉTON

- Je circule sur les trottoirs.
- Je peux traverser la chaussée n'importe où, dès lors qu'aucun passage piéton ne se situe à proximité.
- Avant de traverser, je vérifie toujours des deux côtés qu'aucun cycliste ou véhicule n'arrive.



### JE SUIS CYCLISTE

- Je peux remonter une rue en contre-sens dès lors que la signalisation l'autorise (panneau, marquage au sol).
- Je cède la priorité aux piétons qui manifestent l'envie de traverser (même en dehors d'un passage piéton).



### JE SUIS CONDUCTEUR D'UN VÉHICULE MOTORISÉ

- Je ne dépasse pas 30 km/h.
- Je cède la priorité aux piétons qui manifestent l'envie de traverser (même en dehors d'un passage piéton).
- Je m'attends à croiser des cyclistes remontant les rues à sens unique.



## SOISSONS, VILLE AMIE DES CYCLISTES



Les nombreux aménagements réalisés ces dernières années et l'absence de dénivelés contraignants font de Soissons une ville naturellement propice au développement des mobilités douces.